



# Site Natura 2000 FR7200801 "Réseau hydrographique du Brion"

Document de synthèse

Document d'objectifs



Structure opératrice :





# Site Natura 2000 FR7200801 "Réseau hydrographique du Brion"

## Document de synthèse

Document d'objectifs

Maître d'ouvrage : Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM Gironde)

Structure opératrice :



En partenariat avec :



### Auteurs :

Chargés de Mission : Marion Souriat, Benoit Duhazé

Chargée de secteur : Julie Walker

### Illustrations :

*Mustela lutreola* (C. Maizeret)

Aulnaie alluviale à grandes laïches / Cours d'eau (B. Duhazé)

# DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR7200801

## « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU BRION »

### DOCUMENT DE SYNTHESE

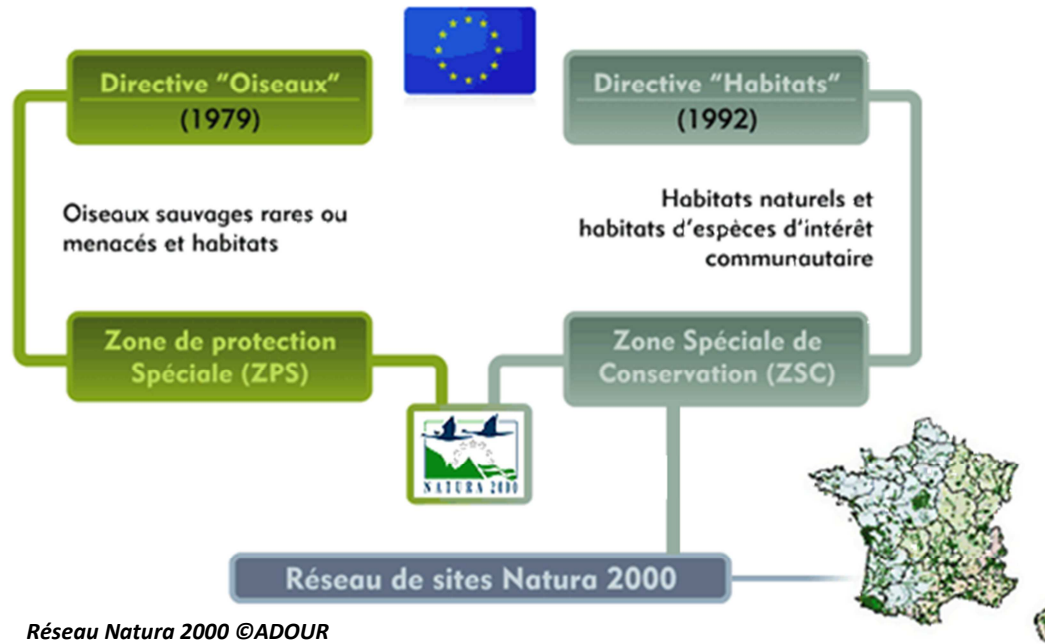
<b>I. Natura 2000</b>	<b>1</b>
1. Présentation générale	1
2. Désignation et gestion du site	2
3. Méthode de travail	3
<b>II. Diagnostic du réseau hydrographique du Brion</b>	<b>4</b>
1. Présentation du site Natura 2000	4
1.1. Introduction	4
1.2. Données administratives	5
➤ Localisation et superficies	5
➤ Contexte foncier	6
➤ Contexte réglementaire et inventaires du patrimoine naturel	6
1.3. Caractéristiques générales du site	7
➤ Occupation du sol	7
➤ Contexte abiotique : Climat-Géologie-Pédologie-Topographie-Hydrologie	7
➤ Gestion de l'eau et des milieux aquatiques	8
➤ Réseau hydrographique du Brion	8
2. Diagnostic écologique : Inventaire et description de l'existant	10
2.1. Grands types de milieux	10
2.2. Habitats d'intérêt communautaire	11
2.3. Espèces d'intérêt communautaire	12
2.4. Localisation et définition des foyers de biodiversité (hotspots)	14
3. Diagnostic socio-économique : Inventaire et description des activités humaines et l'occupation des sols	15
3.1. Populations, logements et infrastructures	15
3.2. Urbanisme	17
3.3. Activités agricoles et sylvicoles	17

3.4.	Tourisme et activités de pleine nature	19
<b>III.</b>	<b>Analyse fonctionnelle et hiérarchisation des enjeux</b>	<b>20</b>
<b>1.</b>	<b>Analyse fonctionnelle</b>	<b>20</b>
1.1.	Relation habitats/espèces	20
1.2.	Synthèses des menaces sur le site	21
1.3.	Les indicateurs et protocoles de suivi	21
<b>2.</b>	<b>Bilan sur l'analyse fonctionnelle en lien avec les activités socio-économiques</b>	<b>22</b>
<b>3.</b>	<b>Désignation et Hiérarchisation des enjeux de conservation</b>	<b>23</b>
3.1.	Définition et hiérarchisation de l'enjeu de conservation des habitats d'intérêt communautaire	23
3.2.	Définition et hiérarchisation de l'enjeu de conservation des espèces d'intérêt communautaire	24
<b>IV.</b>	<b>Objectifs de conservation et objectifs opérationnels</b>	<b>25</b>
<b>1.</b>	<b>Objectifs de conservation et objectifs opérationnels</b>	<b>25</b>
<b>2.</b>	<b>Objectifs transversaux</b>	<b>25</b>
<b>V.</b>	<b>Les mesures de gestion</b>	<b>27</b>
<b>1.</b>	<b>Les contrats Natura 2000</b>	<b>27</b>
1.1.	Définition	27
1.2.	Contrats du Document d'Objectifs	27
<b>2.</b>	<b>Les mesures agri-environnementales territoriales Natura 2000</b>	<b>28</b>
2.1.	Définition	28
2.2.	MAEt du Document d'Objectifs	28
<b>3.</b>	<b>La charte Natura 2000</b>	<b>29</b>
<b>4.</b>	<b>L'animation et les mesures hors contrat</b>	<b>29</b>
4.1.	L'animation	29
4.2.	Les mesures hors contrat	29
➤	Formation, Sensibilisation et Communication	29
➤	Compléments d'Inventaires et Suivis	29

# I. Natura 2000

## 1. Présentation générale

Afin de préserver les milieux naturels de l'Union européenne, deux directives ont créé le réseau Natura 2000 : la Directive Oiseaux de 2009 codifiant celle de 1979 et la Directive Habitat de 1992. Le réseau Natura 2000 regroupe les sites désignés par les Etats membres et pour lesquels ils s'engagent à maintenir et restaurer les habitats et les espèces concernés dans un état de conservation favorable, selon des modalités propres à chacun d'eux (obligation de résultat).



La France a décidé de mettre en place des démarches de concertation locale pour l'élaboration d'un document appelé « Document d'Objectifs ou DOCOB » et de baser sa mise en œuvre sur le volontariat en privilégiant la voie contractuelle. Ce document définit ainsi les orientations de gestion et de conservation du site, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement.

Les sites Natura 2000 contiennent donc des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales et animales dits « d'intérêt communautaire » estimés en forte régression ou en voie de disparition sur le territoire européen (lorsqu'ils sont particulièrement menacés, ces habitats d'intérêt communautaire sont dits prioritaires). La démarche Natura 2000 cherche à concilier leurs exigences écologiques avec les activités économiques, sociales et culturelles et les particularités locales. Ainsi, la protection de la biodiversité dans ces espaces intègre aussi bien les intérêts de chacun que ceux de la collectivité.

La présence d'un site Natura 2000 n'interdit pas les activités mais un système d'évaluation des incidences permet de vérifier la compatibilité des projets et activités humaines avec les objectifs de conservation du site (Cf. article L414-4 du code de l'environnement). Seuls les projets qui n'ont pas d'impact significatif sur les habitats et les espèces ayant justifié la désignation du site pourront être autorisés. Les modalités d'application se réfèrent à deux catégories d'activités :

- les activités faisant l'objet d'une autorisation au titre d'une autre réglementation et figurant sur la liste national ou préfectorale (arrêté du 24 mai 2011) : évaluation intégrée à la demande d'autorisation (ex : police de l'eau, ICPE),
- les activités ne relevant pas d'un régime d'autorisation et figurant sur la liste préfectorale (arrêté du 9 mars 2012) disponible sur le site de la DREAL: évaluation spécifique à Natura 2000.

Le réseau Natura 2000 s'inscrit dans le principe général du développement durable et permet de répondre aux objectifs fixés par la Convention pour la Diversité Biologique. Il illustre le rôle central que jouent l'échelon local et l'engagement individuel dans la protection du patrimoine naturel.

## 2. Désignation et gestion du site

Natura 2000 regroupe 27 000 sites en Europe pour 96 millions d'hectares. En France, ce réseau concerne 1753 sites soit 6,9 millions d'hectares.

Le réseau Natura 2000 en Aquitaine est composé de 124 sites relevant de la directive Habitats, Faune, Flore et de 26 sites relevant de la directive Oiseaux. Au total, l'Aquitaine représente près de 9% des quelque 1753 sites français.

Le département de la Gironde a la spécificité d'avoir de nombreux réseaux hydrographiques désignés Natura 2000 du fait de la représentation des forêts alluviales et des dernières populations françaises de Vison d'Europe. C'est le cas du réseau hydrographique du Brion.

Nom officiel du site Natura 2000 : **Réseau hydrographique du Brion**

Date de transmission de la ZSC (SIC/pSIC) : **avril 2002**

Désigné au titre de la **Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR7200801**

Localisation du site Natura 2000 : **Aquitaine, département de la Gironde**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **220 ha - Périmètre validé : 326 ha**

Altitude : **20-79 mètres**

Région hydrographique : **Atlantique**

Préfet coordinateur ; **de Gironde**

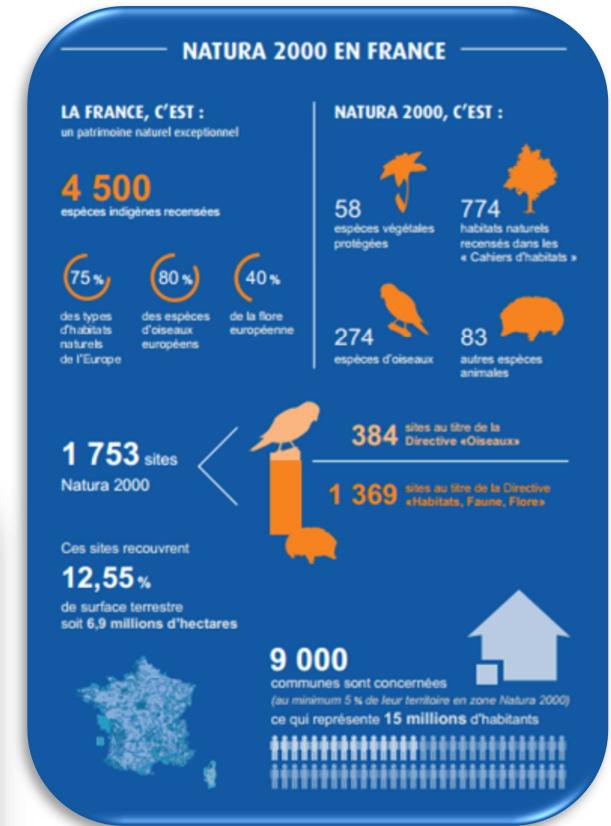
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob :

**Madame la Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Langon**

Structure porteuse : **État**

Opérateur : **Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine**

Prestataires techniques : **FDAAPPMA de Gironde, GREGE**



Grand Rhinolophe ©M.Paillet



### 3. Méthode de travail

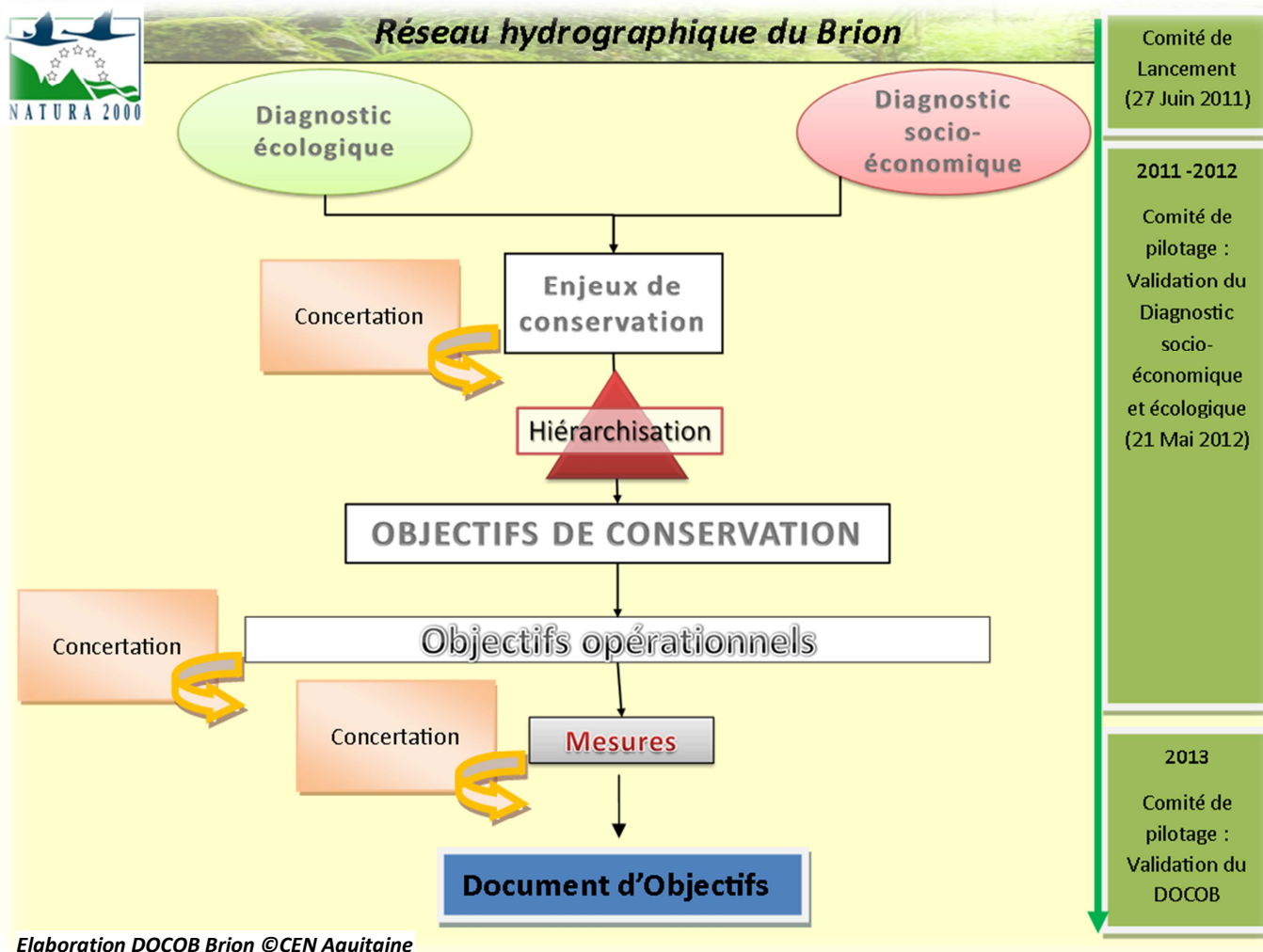
La méthodologie d'élaboration du document d'objectif s'est appuyée sur le « Guide méthodologique des Documents d'Objectifs Natura 2000 » (ATEN, 1998) et sur le cahier des charges de la DREAL Aquitaine.

L'élaboration du DOCOB a débuté par un comité de lancement le 27 juin 2011. Le comité de pilotage présidé par le préfet de la Gironde ou son représentant valide les étapes clés de la démarche.

La phase de diagnostic (écologique et socio-économique) a été conduite en deux temps : lors d'un diagnostic préalable et lors de la première année de réalisation du DOCOB. Elle avait pour but de cibler les enjeux du site et de délimiter un périmètre cohérent.

A partir de ces enjeux, des objectifs de conservation et des objectifs opérationnels ont été déclinés. Leurs hiérarchisations permettent de définir les priorités d'application des mesures. Ces dernières sont consignées dans le document opérationnel sous la forme de Contrat Natura 2000 et Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), et dans la Charte Natura 2000.

Les échanges avec les partenaires techniques (Fédération de chasse, de pêche, associations de pêche, piégeurs, etc.) et la population locale ont permis d'appréhender la réalité du territoire et de respecter les attentes de la population vis-à-vis de cette démarche. L'effort a été porté sur la mise en œuvre d'une démarche concertée avec la réalisation de 7 groupes de travail.

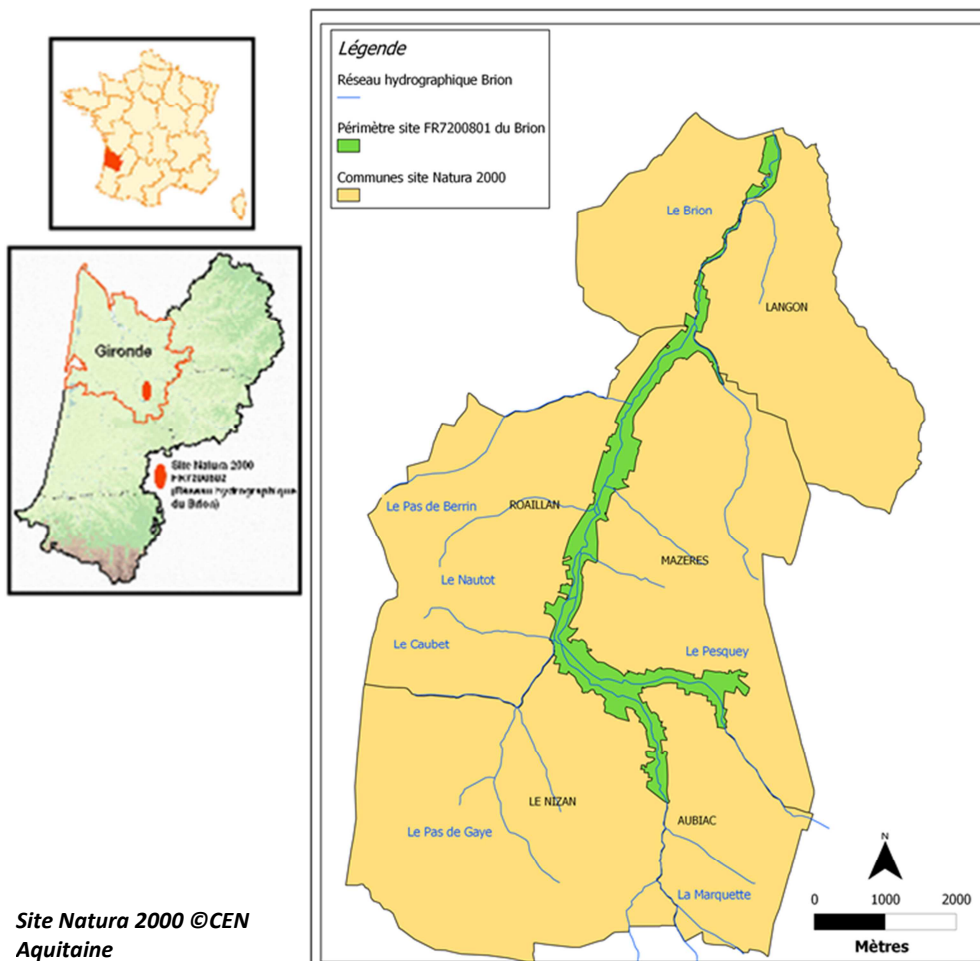


## II. Diagnostic du réseau hydrographique du Brion

### 1. Présentation du site Natura 2000

#### 1.1. Introduction

Le Réseau hydrographique du Brion, du fait de la présence du Vison d'Europe et d'habitats naturels remarquables, a été proposé à l'inscription au réseau Natura 2000 en 2002. Le site Natura 2000 se situe en région Aquitaine, dans la partie sud-est du département de la Gironde.



Site Natura 2000 ©CEN  
Aquitaine

Il appartient à la région naturelle dite du Bazadais qui est limité au nord par la Garonne, au nord-est par le Réolais, à l'est par le département du Lot et Garonne, au sud par celui des Landes et à l'ouest par l'arrondissement de Bordeaux.

La superficie totale du bassin versant du Brion recouvre 55 km<sup>2</sup>. Le réseau hydrographique principal représente 10 km et 42 km avec les affluents. Le bassin versant du Brion est à cheval sur 10 communes : Aubiac, Bazas, Cazats, Coimères, Fargues, Langon, Le Nizan, Lignan de Bazas, Mazères et Roailan.

La densité de la population sur le bassin versant est de 122 habitants/km<sup>2</sup>. Le bassin versant accueille l'agglomération de Langon au nord et de celle de Bazas au sud.

La ruralité est dominante. Le système agricole est diversifié avec des cultures de céréales diverses, de l'élevage et des prairies. Le développement industriel est lié à l'activité de la ville de Langon.

Le site Natura 2000 est un cours d'eau forestier caractérisé par une bonne qualité d'eau et par une ressource piscicole de 1<sup>er</sup> catégorie à haute valeur écologique.



## 1.2. Données administratives

### ➤ Localisation et superficies

Le linéaire du Brion s'étend de sa confluence avec le Pesquey et le Marquette sur la commune de Mazères, jusqu'à sa confluence avec la Garonne, en rive gauche, au niveau de la commune de Langon. Le site s'étire du sud vers le nord sur un linéaire d'environ 18 km répartis de la façon suivante : 10 km de rivière du Brion, 3 km de ruisseau de la Marquette, 4 km de ruisseau du Pesquey et 1 km de ruisseau sans toponyme.

Données administratives	Quantitatif	Qualitatif	Enjeu Natura 2000
<b>Région</b>	1	Aquitaine	Mise en cohérence du réseau de site Natura 2000.
<b>Département</b>	1	Gironde	Mise en cohérence du réseau de site Natura 2000.
<b>Pays</b>	2	Landes de Gascogne et Langonnais	Le premier concerne 12 cantons dans les deux départements des Landes et de la Gironde. Le second est en cours de réflexion. Compréhension d'une entité géographique, culturelle, historique, économique et sociale.
<b>SCOT</b>	1	Sud-Gironde	Syndicat Mixte des pays des Haut Entre-Deux-Mers. 12 communautés de communes, 189 communes
<b>Cantons</b>	2	Langon et Bazas	Compréhension des compétences et des responsabilités
<b>Bassin versant</b>	14335 ha 55 km <sup>2</sup> 10 communes	Aubiac, Bazas, Cazats, Coimères, Fargues, Langon, Le Nizan, Lignan de Bazas, Mazères et Roaillan	Analyse globale à échelle plus grande que celle du site Natura 2000. Diagnostic impliquant la compréhension du contexte général
<b>Communauté de communes</b>	2	Langon et Bazas	14 et 13 communes concernées respectivement. Compréhension des compétences et des responsabilités pour la réalisation de projets communs
<b>Communes</b>	5	Langon, Mazères, Le Nizan, Aubiac, Roaillan	Les élus, membres du comité de pilotage, rendent compte de la validité du diagnostic et de la faisabilité des mesures. Personnes ressources du diagnostic.
<b>Site Natura 2000</b>	326 ha	10 km de rivière du Brion, 3 km de ruisseau de la Marquette, 4 km de ruisseau du Pesquey, 1 km de ruisseau sans toponyme	Périmètre du site Natura 2000 prenant en compte les habitats, les espèces et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et les limites cadastrales.

La prise en compte des données administratives dans le DOCOB a permis de comprendre le contexte général, d'appréhender les compétences et les responsabilités de chaque entité et de cibler les personnes ressources pour le diagnostic. La désignation du périmètre est l'aboutissement d'un travail de terrain et d'une analyse cadastrale soumise à validation par les membres du comité de pilotage.

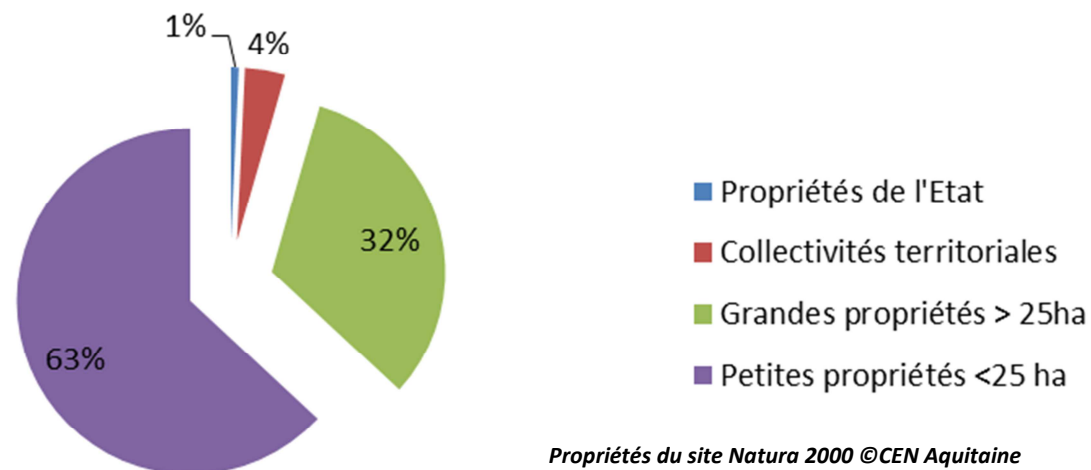
➤ **Contexte foncier**

Le site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Brion » est en majorité composé de terrains privés à vocation forestière et agricole. Le Brion et ses affluents sont des cours d'eau non domaniaux. Les berges et le lit appartiennent aux riverains.

La majorité du site est composé de nombreuses propriétés de petites surfaces (inférieure à 25 hectares). Par contre, deux propriétaires privés ont à eux seuls, 32% de la surface du site. Il sera possible de mettre en œuvre des actions de gestion sur de grandes surfaces (meilleure efficacité, réflexion sur la continuité écologique).

Les propriétés publiques sont minoritaires. Les propriétés de l'Etat regroupent le Ministère de l'équipement des autoroutes, du transport et du logement et les hôpitaux. Les collectivités territoriales rassemblent le territoire des communes, du département de la Gironde, et les syndicats des eaux et assainissement.

**Répartition des surfaces entre les différents types de propriétés du site**



➤ **Contexte réglementaire et inventaires du patrimoine naturel**

Données administratives	Quantitatif	Qualitatif	Enjeu Natura 2000
ZNIEFF de type I	2	Station botanique de Quartier, Étang de Bazas	Apport de connaissances sur la valeur écologique du secteur
Site Natura 2000	2	FR7200700 La Garonne, FR7200802 Réseau hydrographique du Beuve	Assurer la mise en cohérence des mesures et des périmètres du site Natura 2000 afin d'élaborer une logique de trame verte et bleue
Sites inscrits	2	Site du Sauternais, Vieux bourg de Bazas	Valorisation du patrimoine bâti
Sites classés	1	Châtaigneraie (Langon)	Valorisation du patrimoine bâti

### 1.3. Caractéristiques générales du site

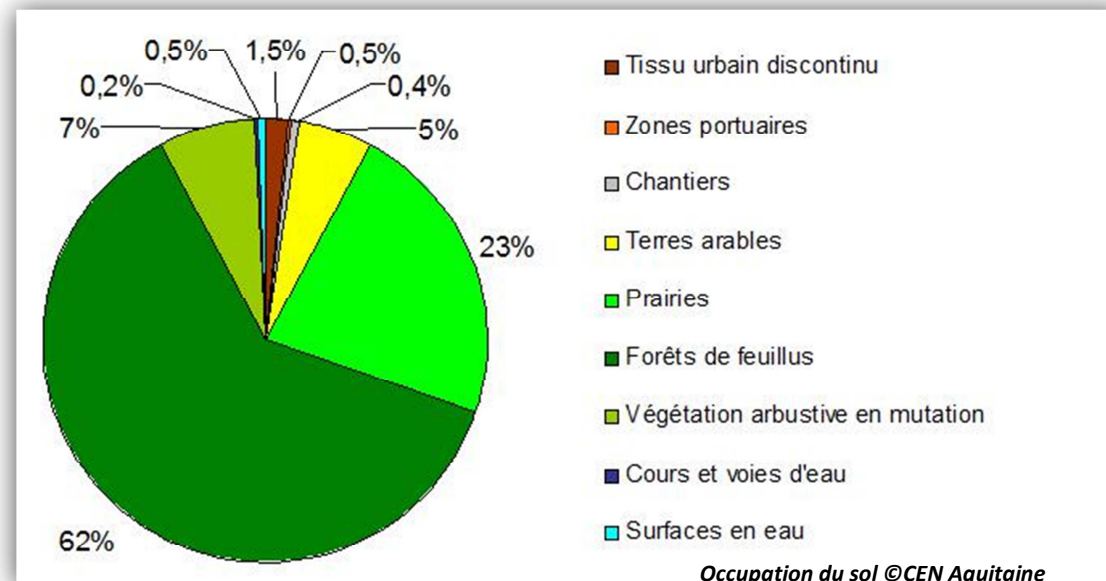
#### ➤ Occupation du sol

Le périmètre Natura 2000 du Brion est principalement forestier et dans une moindre mesure agricole.

Les milieux forestiers, regroupant différents types de boisements et les espaces en voie d'enfrichement (végétations arbustives en mutation), représentent l'occupation du sol majoritaire puisque 69% du périmètre est concerné. L'analyse diachronique du territoire faite de 1960 à 2009 montre une évolution positive des surfaces forestières.

Les surfaces à vocation agricole, comportant les terres cultivées et les prairies, représentent quant à elles 28% du périmètre. L'analyse diachronique du territoire atteste d'une chute de ces surfaces.

Les territoires artificialisés et les surfaces en eau ne représentent qu'une part négligeable (moins de 4% cumulés). Selon l'analyse diachronique, les surfaces artificialisées ont augmenté.



#### ➤ Contexte abiotique : Climat-Géologie-Pédologie-Topographie-Hydrologie

Données abiotiques générales	Qualitatif	Source des données
Climat	Région biogéographique eurosibérienne, domaine atlantique. Faibles amplitudes thermiques, humidité et précipitations importantes, vents principalement d'ouest venant de l'océan, très fort ensoleillement. Absence de sécheresse estivale.	Météo France
Géologie	Formations du quaternaire de mollasses, calcaires, argiles, sables et alluvions	BRGM
Pédologie	Sol à base d'alluvions de la Garonne et de sables des Landes	BRGM
Topographie	Variation d'altitude de 20 à 79 mètres. Cours d'eau peu pentu et parfois encaissé.	BRGM
Hydrologie	Bassin versant de la Garonne. Régime pluvial avec un maximum de débit l'hiver lors des fortes précipitations. Ecoulement sur sol sableux. Largueur de lit faible et profondeur maximale de 1 mètre en dehors des trous d'eau. Cours fortement modifié avec la présence de nombreux aménagements hydrauliques.	AEAG

➤ **Gestion de l'eau et des milieux aquatiques**

<i>Données administratives</i>	<i>Quantitatif</i>	<i>Qualitatif</i>	<i>Enjeu Natura 2000</i>
<b>PGE (Plan Gestion Etiages)</b>	<b>1</b>	En cours de révision	Respect des débits d'étiages.
<b>SDAGE (Schéma Départemental d'Aménagement et Gestion des eaux)</b>	<b>1</b>	Bassin Adour Garonne	Il fixe les aménagements et les dispositions fondamentales (PDM : Programme De Mesure, 2010) pour prévenir l'altération de l'état des eaux et des milieux aquatiques. Axe à grands migrateurs amphihalins
<b>SAGE (Schéma d'aménagement gestion des eaux)</b>	<b>2</b>	Nappes profondes de Gironde et Vallée de la Garonne	Le premier a pour objectif la protection qualitative et quantitative des ressources en eau. Le second détaille la gestion raisonnée du risque d'inondation avec la restauration des fonctionnalités environnementales du corridor fluvial, la gestion des étiages et l'amélioration de la qualité de l'eau.
<b>PDPG (Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources)</b>	<b>1</b>		Référence technique des Fédérations de pêche. Il fixe les modalités de gestion adéquates, afin de retrouver des secteurs fonctionnels sur lesquels on retrouve des populations piscicoles conformes et équilibrées.
<b>PLAGEPOMI (PLAN de GEstion pour les POissons Migrateurs)</b>	<b>1</b>		Maintien et accroissement des populations de migrateurs

➤ **Réseau hydrographique du Brion**

Le Brion étant un petit cours d'eau forestier de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole et de bonne qualité d'eau, l'enjeu du DOCOB sera la préservation de ce bon état et de son potentiel d'accueil pour les espèces. Cependant certains dysfonctionnements (pollutions, entretiens inappropriés et absence de gestion hydraulique) ont été ciblés dans le diagnostic. La réduction de ces causes sera intégrée dans les actions de gestion.

<i>Données générales</i>	<i>Qualitatif</i>	<i>Enjeu Natura 2000</i>	<i>Source des données</i>
<b>Réglementation</b>	<b>Non domanial de 1<sup>ère</sup> catégorie</b> piscicole pour les salmonidés En cours de classement en <b>liste 1</b> en amont du moulin de Masseilles <b>Axe à grands migrateurs amphihalins</b>	Enjeu piscicole et continuité écologique pour les poissons migrateurs. Enjeu relatif à la gestion du cours d'eau appartenant à des propriétaires privés responsables de la gestion et l'entretien.	Article L.432.6 du code de l'environnement Article du L.214.17 du code de l'environnement COGEPOMI (Comité de gestion des poissons migrateurs)
<b>Dimension</b>	10 km et 42 km avec les affluents. <b>Petit cours d'eau agricole en aval et forestier en amont</b>	Bassin versant de petite taille.	CEN aquitaine

<p><b>Qualité d'eau</b></p>	<p><b>IBGN</b> bon indiquant une bonne qualité d'eau.  <b>Analyses physico-chimiques</b> : état moyen : pollutions diffuses d'origines urbaines et agricoles en été mais bonne capacité de résilience du cours d'eau (retour à l'équilibre).  <b>Indice poisson rivière</b> : espèces courantes mais polluo-sensibles donc témoignant d'une bonne qualité d'eau. Identification d'un problème d'envasement du lit et présence d'espèces exotiques nuisibles</p>	<p>Maintien qualité des milieux et potentiel d'accueil des espèces.  Indicateur de l'impact moyen des activités sur le réseau hydrographique.  Menaces liées aux espèces exotiques nuisibles et à la configuration du cours d'eau (recalibrage et dérivation du lit).</p>	<p>Agence de l'eau  Aqua-conseil  Fédération des AAPPMA de Gironde  CEN aquitaine</p>
<p><b>Sources de pollutions</b></p>	<p><b>Décharges sauvages</b> sur le site.  Rénovation en cours des <b>systèmes d'assainissement</b> collectif et individuel (SPANC) avec création d'une nouvelle station d'épuration en aval.  Problèmes observés sur des postes de refoulement des eaux usées et sur le secteur commercial de la commune de Langon : en cours de traitement  <b>Dégradation des berges par le bétail</b> : eaux troubles, dépôts sédimentaires</p>	<p>Menaces localisées sur le site pour la qualité des milieux et le potentiel d'accueil des espèces.  Réduire les pollutions identifiées.</p>	<p>Aqua-conseil    Conseil général de Gironde (Base ICPE)    BASOL (Base SOL)    CEN aquitaine</p>
<p><b>Gestion hydraulique</b></p>	<p><b>24 ouvrages hydrauliques</b> -gestion faite par les propriétaires privés – pas de prise en charge par le SMAHBV (syndicat d'aménagement bassin versant du Beuve et de la Bassanne)  Problème de <b>prélèvements</b> et de <b>création</b> de retenues d'eau illégales dans le cours d'eau</p>	<p>Prise en compte des aménagements et de leur gestion pour l'équilibre des écosystèmes aquatiques.  Problématique évoquée par la population : absence d'entretien des ouvrages hydraulique et du cours d'eau.</p>	<p>Aqua-conseil  CEN aquitaine  Fédération des AAPPMA de Gironde  Population locale</p>
<p><b>Entretien des ouvrages et du cours d'eau</b></p>	<p><b>Revient aux propriétaires</b> : privés, ASF (Autoroute Sud de la France, Conseil Général, DIRSO (Direction Interdépartementale des routes du Sud-ouest)  Pas de prise en charge par le SMAHBV  Rôles des <b>associations locales</b> de chasse et de pêche pour l'entretien des abords des cours d'eau.</p>	<p>Prise en compte des aménagements et de leur gestion pour l'équilibre des écosystèmes aquatiques et la gestion du risque de collision routière pour le Vison et la Loutre d'Europe.  Problématique évoquée par la population locale : absence d'entretien du cours d'eau par les propriétaires : ce qui engendre des problèmes de dégradation des rives et des inondations.  Un entretien inadapté (matériel, date d'intervention) peut devenir une menace.</p>	<p>GREGE (Groupe de Recherche et d'Etude en Gestion de l'Environnement),  ASF,  CG de Gironde,  CEN aquitaine  Population locale</p>

## 2. Diagnostic écologique : Inventaire et description de l'existant

Le site Natura 2000 du réseau hydrographique du Brion a été désigné pour la présence du Vison d'Europe et de l'habitat naturel remarquable de forêts alluviales dont la conservation est jugée prioritaire par la Directive « Habitats ». Suite aux inventaires réalisés sur le site, le site Natura 2000 abrite 3 habitats et 8 espèces d'intérêt communautaire. Globalement, le site est dans un état de conservation jugé moyen. Malgré le bon potentiel d'accueil du site, la population de Vison d'Europe est considérée dans un état critique. La conservation d'une des dernières populations d'Ecrevisses à pattes blanches sera priorisée.

### 2.1. Grands types de milieux

<i>Grands milieux</i>	<i>% de recouvrement du site</i>	<i>Etat de conservation</i>	<i>Principaux habitats d'IC concernés</i>	<i>Principales espèces d'IC concernées</i>	<i>Principales menaces en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines</i>	<i>Source des données</i>
<b>Les boisements alluviaux</b>	<b>17.32%</b>	<b>Moyen</b>	Forêts alluviales (91E0*)	Vison d'Europe, Loutre d'Europe, Lucane Cerf-volant	Dérivation du cours d'eau, Augmentation des surfaces artificialisées, prélèvements d'eaux illégaux, dépôts sauvages	CEN Aquitaine, Aqua-conseil
<b>Les chênaies-charmaies</b>	<b>26.01%</b>	-	-	Lucane Cerf-volant	-	CEN Aquitaine
<b>Les plantations (peupleraies et conifères)</b>	<b>15.58%</b>	-	-	Vison d'Europe, Loutre d'Europe	-	CEN Aquitaine
<b>Les prairies et fourrés humides</b>	<b>32.7%</b>	<b>Mauvais à Moyen</b>	Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) Prairies maigres de fauches (6510)	Vison d'Europe, Loutre d'Europe, Damier de la Succise	Dérivation du cours d'eau, Augmentation des surfaces artificialisées, déprise agricole, pollutions, prélèvements d'eau illégaux, piétinements	CEN Aquitaine, Aqua-conseil
<b>Les cultures</b>	<b>4.88%</b>	-	-	-	-	CEN Aquitaine
<b>Les milieux aquatiques</b>	<b>1.16%</b>	-	-	Ecrevisse à pattes blanches, Lamproie de Planer	Dérivation du cours d'eau, pollutions, prélèvements d'eaux illégaux, seuils et retenues illégales	CEN Aquitaine, Aqua-conseil
<b>Les milieux anthropisés</b>	<b>2.37%</b>	-	-	-	-	CEN Aquitaine

## 2.2. Habitats d'intérêt communautaire

Grands habitats	Habitats naturels d'IC	Code Natura 2000	Surface recouverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation	Menaces sur le site	Source des données
<b>Forêts alluviales</b>	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0 * (prioritaire)	<b>33 ha</b> <b>15.42% du site</b>	Rôle essentiel dans l'épuration des eaux, stabilité des berges, corridors écologiques et fort potentiel d'accueil de la faune protégée	<b>Moyen</b>	Dérivation du cours d'eau, Augmentation des surfaces artificialisées, prélèvements d'eaux illégaux, dépôts sauvages	CEN Aquitaine
<b>Fourrés humides</b>	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	6430	<b>16.92 ha</b> <b>7.9% du site</b>	Fort potentiel d'accueil de la faune protégée, zones refuges, forte diversité floristique	<b>Mauvais à Moyen</b>	Dérivation du cours d'eau, Augmentation des surfaces artificialisées, déprise agricole, pollutions, prélèvements d'eau illégaux, seuils et retenues illégales, piétinements	CEN Aquitaine
<b>Prairies</b>	Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	<b>8.82 ha</b> <b>4.12% du site</b>	Ressources herbagères pour les herbivores, habitat d'espèce flore et faune	<b>Moyen</b>	Déprise agricole, Mise en culture et plantations	CEN Aquitaine



a) Forêt alluviale, b) Prairie de fauche et c) Fourré humide © B. Duhazé

### 2.3. Espèces d'intérêt communautaire

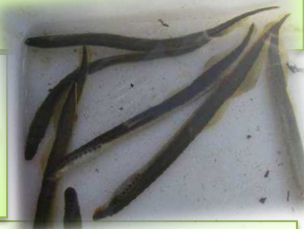


Le **Vison et la Loutre d'Europe** sont des mustélidés semi-aquatiques nocturnes. Ils se cantonnent aux habitats situés au plus près des milieux aquatiques. Ce sont des prédateurs opportunistes et généralistes. Les habitats d'espèces sont bien représentés sur le site avec un état de conservation de moyen à bon. Le risque principal pour ces deux espèces reste donc sur le site : la collision routière. Compte-tenu du risque de disparition et de l'état critique notamment du Vison d'Europe, ces deux espèces bénéficient de Plans Nationaux d'Actions.



L'**Ecrevisse à pattes blanches** est une espèce européenne. Peuplant naturellement l'ensemble du territoire français, elle a cependant disparu de certaines régions sous la pression des perturbations environnementales. L'écrevisse à pattes blanches présente des exigences écologiques très fortes et multiples. C'est un indicateur très fin de la qualité des eaux. Elle colonise indifféremment des biotopes en contexte forestier ou prairial et affectionne plutôt les eaux fraîches bien renouvelées. Cette espèce a un très fort enjeu en Aquitaine et bénéficie d'un Plan d'Action Régional Ecrevisses.

Le **Lamproie de Planer** est un poisson dont le corps ressemble à celui d'une anguille. Elle vie exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Les larves, nommées ammocètes, aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire (5 à 6 ans). En guise de régime alimentaire, elles filtrent les micro-organismes (diatomées, algues bleues).



Le **Damier de la Succise** est un papillon de jour. Il pond sur le dessous des plantes hôtes (Succise des prés en milieu humide et Knautie des champs, Scabieuse colombaire en milieu plus secs). La période de vol des adultes s'étale sur trois ou quatre semaines d'avril à juillet. Les milieux fréquentés sur le site sont assez variés. Le papillon a été recensé sur des prairies mésohygrophiles pour les biotopes humides et sur des prairies mésophiles pour les milieux plus secs.

Le **Lucane Cerf-volant** est le plus grand coléoptère d'Europe. Il est étroitement lié aux arbres feuillus et principalement au chêne. On le rencontre aussi bien en milieu forestier que dans des zones ouvertes au niveau d'arbres isolés ou de haies. Les adultes vivent sur les branches et le tronc de vieux arbres. Les larves se développent dans le système racinaire de souches ou d'arbres morts.



Le **Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe** sont des chauves-souris. Les chauves-souris sont de petits mammifères à l'écologie complexe. Elles se caractérisent par l'utilisation de différents territoires et gîtes selon la période de l'année. Au repos et en hibernation, le Petit Rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un « petit sac noir pendu ». Le Grand Rhinolophe est le plus grand des Rhinolophes européens. Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand Rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon.



<i>Nom des espèces d'IC</i>	<i>Nom commun</i>	<i>Code Natura 2000</i>	<i>Estimation de la population</i>	<i>Structure et fonctionnalité de la population et habitat d'espèce</i>	<i>Etat de conservation</i>	<i>Menaces sur le site</i>	<i>Source des données</i>
<i>Mustela lutreola</i>	<b>Vison d'Europe</b>	1356 *	En voie de disparition, dernières données sur le site en 1998 sur les communes de Roaillan, Mazères et Le Nizan	Population non estimée, pas de campagne de piégeage depuis. Site à fort potentiel d'accueil : l'habitat d'espèce recouvre 43.8 % du site Natura 2000 et fortes ressources alimentaires.	<b>Très Mauvais</b>	Collision routière, Dégradation des habitats d'espèce, Compétition avec le Vison d'Amérique	GREGE, CEN Aquitaine
<i>Lutra lutra</i>	<b>Loutre d'Europe</b>	1355	En voie de recolonisation, Traces à Roaillan, Langon, Aubiac	Population non estimée, site à bon potentiel d'accueil avec forte ressources alimentaires	<b>Moyen</b>	Collision routière, Dégradation des habitats d'espèces, Pollutions	GREGE, CEN Aquitaine
<i>Austropotamobius pallipes</i>	<b>Ecrevisse à pattes blanches</b>	1092	En voie de disparition : 1 seule station de 9 individus	Population en chute. Zone refuge : affluent en mauvais état de conservation	<b>Mauvais</b>	Seuils et prélèvements d'eaux illégaux, Pollutions eaux et piétinement du lit	Fédération des AAPPMA de Gironde
<i>Lampetra planeri</i>	<b>Lamproie de Planer</b>	1096	Moyenne : 2 stations localisées dont une sur un affluent en mauvais état de conservation	Population non estimée mais site à bon potentiel d'accueil avec la bonne qualité d'eau	<b>Moyen</b>	Recalibrage et dérivation du cours d'eau, Pollutions	Fédération des AAPPMA de Gironde
<i>Euphydrias aurinia</i>	<b>Damier de la Succise</b>	1065	Moyenne : Plusieurs imagos observés	Population non estimée mais site à bon potentiel d'accueil (milieux agropastoraux en aval)	<b>Moyen</b>	Artificialisation des milieux, Déprise agricole, Date de fauche, Produits phytosanitaires	CEN Aquitaine
<i>Lucanus cervus</i>	<b>Lucane Cerf-volant</b>	1083	Importante : 1 individu observé mais la population doit être bien présente	Amont du cours d'eau forestier peu exploité avec des forêts en bon état de conservation	<b>Bon</b>	-	CEN Aquitaine
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	<b>Petit Rhinolophe</b>	1303	Colonie de reproduction estimée à 200 individus	Isolement dans les cavités de Roquetaillade, Bon potentiel d'accueil du gîte	<b>Moyen</b>	Modifications paysagères, Produits phytosanitaires	GCA, CEN Aquitaine
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	<b>Grand Rhinolophe</b>	1304	30 individus juvéniles observés	Isolement dans les cavités de Roquetaillade, Bon potentiel d'accueil du gîte	<b>Moyen</b>	Modifications paysagères, Produits phytosanitaires	GCA, CEN Aquitaine

## 2.4. Localisation et définition des foyers de biodiversité (hotspots)

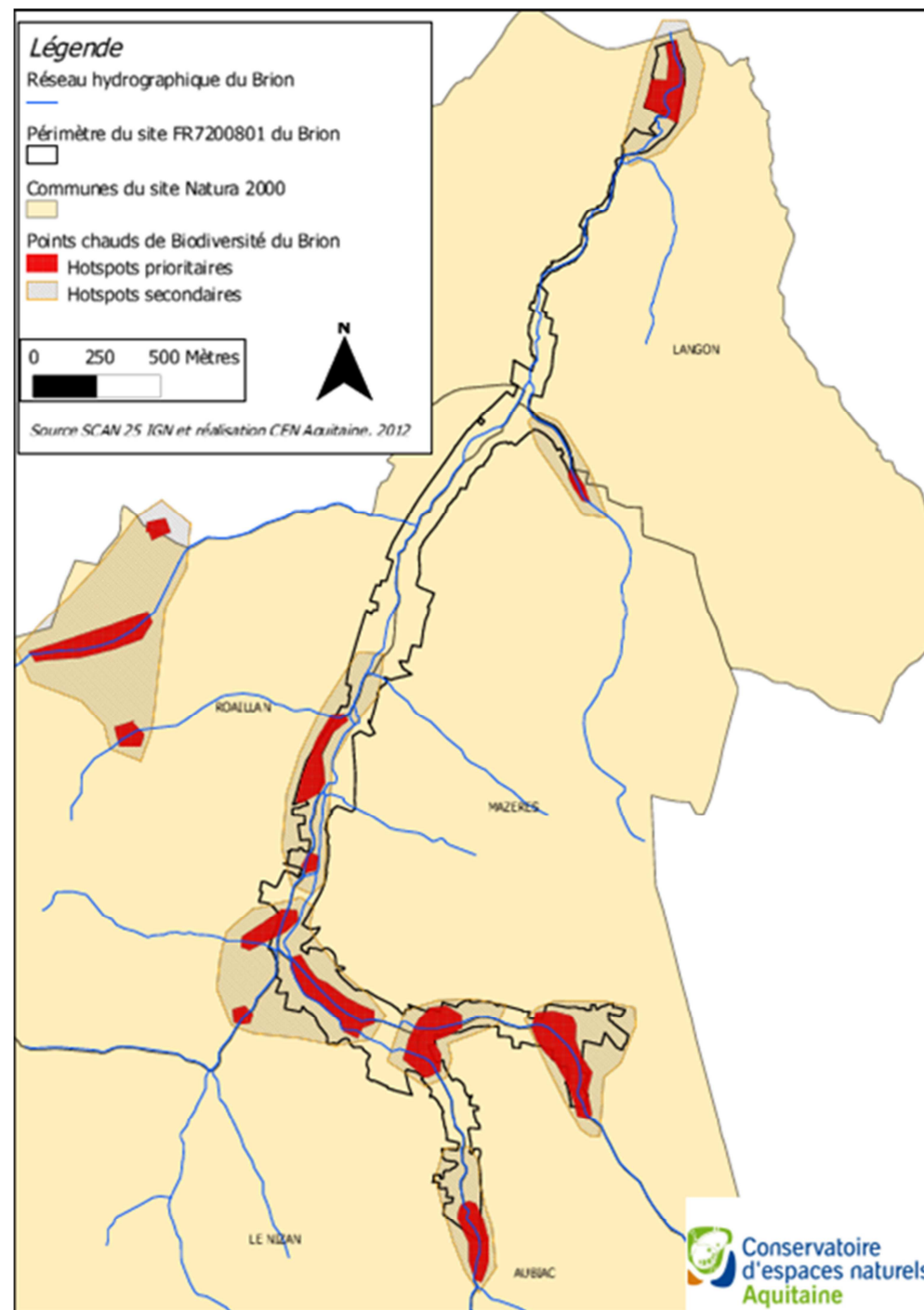
Les foyers de biodiversité ou hotspots peuvent être définis comme des **espaces particulièrement riches du point de vue biologique et écologique**, du fait de la présence

- d'espèces d'intérêt communautaire et/ou remarquables
- d'habitats d'intérêt communautaire et/ou remarquables
- d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Deux niveaux d'importance de foyer de biodiversité ont été définis. Les zones où sont localisées les espèces et habitats d'intérêt communautaire ont systématiquement été identifiées comme hotspots prioritaires.

Dans les zones à grande concentration d'hotspots prioritaires, les habitats d'espèces qui relient ces zones ont été classés en hotspots secondaires. Cette seconde délimitation regroupe des zones de potentiels échanges, d'interactions et de circulation des espèces.

Sur le site Natura 2000, les foyers de biodiversité sont concentrés en amont du cours d'eau principalement. La confluence a également été désignée grâce à la présence de Loutre d'Europe. Sur la commune de Roaillan, un foyer de biodiversité se situe à l'extérieur du site Natura 2000. Il traduit des données de présence (capture et localisation par radio-pistage) de Vison d'Europe qui date de 1998.



### 3. Diagnostic socio-économique : Inventaire et description des activités humaines et l'occupation des sols

Le bassin versant du Brion est à cheval sur 10 communes.

La **ruralité** domine sur ce bassin versant malgré une **densité de population** (122 hab/km<sup>2</sup>) proche de la moyenne départementale (123 hab/km<sup>2</sup>). Ceci s'explique par la présence dans la partie aval du Brion de la ville de Langon. Les communes de Langon, Roaillan et Mazères se **développent** tout comme le tissu routier avec la création notamment de l'**A62**.

Le bassin versant du Brion se tourne vers le **tourisme** avec la valorisation des produits de son terroir, l'aménagement d'un parc des vergers à proximité de la confluence et le projet de création d'un musée de la farine.

La partie en amont de l'A62 est davantage tournée vers l'**élevage et l'agriculture avec un système agricole diversifié** (cultures de céréales diverses et production de fourrages).


Ce bassin versant a une **tendance forestière** avec une très large majorité de forêt de feuillus. **62 % du site Natura 2000** a été inventorié et cartographié comme appartenant à des habitats forestiers.

La **pêche** est la principale **utilisation du cours d'eau** de 1ère catégorie pour la présence de salmonidés. L'activité de **chasse** est également représentée avec l'implantation de palombières dans les boisements à proximité du cours d'eau.

D'une manière générale le Brion est un cours d'eau **peu fréquenté** durant l'année du fait de sa **faible accessibilité**.

#### 3.1. Populations, logements et infrastructures

Activités humaines et/ou occupation du sol	Quantification	Qualification	Source des données	
Population	<b>Habitants du bassin versant</b>	+27.7% de 1968 à 2008	Augmentation croissante du nombre de personnes. Rayonnement du bassin d'emploi de Langon-La Réole-Bazas et développement des infrastructures routières. <b>Effets négatifs</b> : Morcellement des territoires et augmentation des surfaces artificialisées, augmentation des besoins en eau, risque d'augmentation des pollutions dont les dépôts sauvages, la mise en place de points de captages illégaux dans le cours d'eau. <b>Effets positifs</b> : Développement socio-économique et culturel.	INSEE 2008
	<b>Densité de population du</b>	<b>122 hab/km<sup>2</sup> contre 123 hab/km<sup>2</sup> en Gironde</b>	Compréhension de la répartition de la population sur le bassin versant en lien avec les activités et les services.	INSEE 2008

	<b>bassin versant</b>		<p><b>Effets négatifs</b> : Pression potentielle de la population sur le territoire, dérangement, fréquentation, circulation routière.</p>	
	<b>Catégories socio-professionnelles</b>	<p>61% des travailleurs sont dans le secteur tertiaire 25.5% de la population sont retraités 9.2% de la population sont chômeurs</p>	<p>Principalement des activités ouvrières. Forte présence de l'agriculture. Le vieillissement de la population s'explique par la présence d'une déprise agricole.</p> <p><b>Effets négatifs</b> : Développement d'activités industrielles polluantes. Risques de dégradation de la qualité des eaux par une pratique non appropriée de l'agriculture (piétinements par le bétail, phytosanitaires, prélèvement en eaux)</p> <p><b>Effets positifs</b> : Entretien et connaissance des milieux par les agriculteurs.</p>	INSEE 2008
Logements	<b>Propriétés</b>	90% propriétaires	<p>Majorité des résidences principales - peu de locations et peu de logements vacants</p> <p><b>Effets positifs</b> : Population active qui vie sur le territoire : impact positif pour l'économie locale et attachement au territoire.</p> <p><b>Effets négatifs</b> : Peu de tourisme, peu de disponibilité à la location pour les populations à faibles revenus.</p>	INSEE 2008
Infrastructures	<b>Routières</b>	Tissu dense + présence de l'A62	<p>Evaluation des risques de collisions routières pour le Vison et la Loutre d'Europe.</p> <p><b>Effets positifs</b> : Territoire bien desservi et accessible facilement et rapidement, ce qui favorise son développement socio-économique et culturel.</p> <p><b>Effets négatifs</b> : L'A62 constitue un très fort danger pour le Vison et la Loutre d'Europe avec une fréquentation à 29000 véhicules/jours. Coupure des axes de circulation des espèces et fragmentation des territoires.</p>	CG Gironde, ASF
			 <p><i>Ouvrage sous l'A62 © M.Cayre,</i></p>	

### 3.2. Urbanisme

Le réseau Natura 2000 a été pris en compte dans l'ensemble des documents d'urbanisme du secteur. Aucun projet ne remet en question, pour le moment, l'état de conservation des habitats et les espèces à enjeu sur le site.

Activités humaines et/ou occupation du sol	Quantification	Qualification
Urbanisme	<b>SCOT Schéma de Cohérence territoriale</b>	<b>1 : SCOT Sud Gironde</b> En cours de réalisation. Détermination d'un projet de territoire avec mise en cohérence de l'ensemble des politiques sectorielles
	<b>PLU Plan local d'urbanisme</b>	<b>2 PLU : Communes de Langon, de Mazères</b> Evaluation des risques potentiels des projets sur les milieux et les potentiels d'accueil des espèces. Un projet d'aménagement d'un sentier de randonnée à proximité du site Natura 2000 est détaillé dans le PLU de Langon. Une étude d'incidence Natura 2000 est en cours de réalisation. <b>Effets positifs</b> : Zonage du site Natura 2000 classée en N (naturelle) ou A (agricole). Aucun aménagement ou construction n'est envisageable.
	<b>Cartes communales</b>	<b>3 : communes de Aubiac, Le Nizan, et Roaillan</b> Evaluation des risques potentiels des activités sur les milieux et les potentiels d'accueil des espèces. Projet de révision de la carte communale sur la commune du Nizan. <b>Effets positifs</b> : Zonage du site Natura 2000 correspond à des zones classées comme inconstructibles, du fait des risques d'inondations. Aucun aménagement ou construction n'est envisageable.

### 3.3. Activités agricoles et sylvicoles

Activités humaines et/ou occupation du sol	Quantification	Qualification	Source des données
Agriculture	<b>SAU bassin versant</b> <b>3715 hectares soit 28% du bassin versant</b>	Agriculture tournée principalement vers la polyculture-élevage. Culture de maïs et de céréales. Elevage bovin très présent surtout en amont du cours d'eau sous l'influence de la commune de Bazas. Présence de vignes en aval du cours d'eau. Développement de l'élevage de volailles sur un modèle extensif pour des consommations privées ou ventes. <b>Effets négatifs</b> : Besoin de traitements en engrais, phytosanitaires (risque de contamination des eaux) et nécessitent des ressources en eau (points de captage légaux et illégaux). Possible problème de pollution du cours d'eau lié à la présence du bétail par le piétinement des zones d'abreuvement. <b>Effets positifs</b> : Développement socio-économique et maintien du secteur	RGA 2000

		agricole. Présence de grandes surfaces de prairies naturelles pour l'élevage : milieux préservés notamment les prairies de fauche (habitat d'intérêt communautaire) (Cf. Commune d'Aubiac).		
	<b>Tendance évolutive du bassin versant</b>	<b>Chute de 29% des surfaces agricoles de 1979 à 2000</b>	Forte déprise agricole et mise à disposition des surfaces pour l'urbanisation. Au sein des surfaces agricoles : il y a eu une mutation avec le remplacement des surfaces de prairies naturelles par les vignes et cultures de céréales plus rentables que le secteur de l'élevage <b>Effets négatifs</b> : Disparition des prairies naturelles <b>Effets positifs</b> : Développement socio-économique	RGA 2000
	<b>SAU site Natura 2000</b>	<b>59 ha soit 27.7% de la surface</b>	La proportion de prairies naturelle est très fortement majoritaire avec 80% des 59 hectares. Maximum sur la commune de Mazères. <b>Effets positifs</b> : Maintien des prairies naturelles dont un habitat d'intérêt communautaire.	RGA 2000
<b>Sylviculture</b>	<b>Représentation</b>	<b>Forêt : 44,5% du bassin versant et 62% du site Natura 2000</b>	Bassin versant majoritairement forestier. <b>Effets positifs</b> : Grandes surfaces préservées de l'urbanisation, et faiblement fréquentées comprenant un habitat d'intérêt communautaire prioritaire <b>Effets négatifs</b> : Propriétés non couvertes par les documents de gestion	INSEE, 2000
	<b>Documents de Gestion Durable</b>	<b>Langon</b> : 6 propriétés soit 110 ha <b>Mazères</b> : 6 propriétés soit 154 ha <b>Roailan</b> : 13 propriétés soit 131 ha <b>Le Nizan</b> : 19 propriétés soit 362 ha <b>Aubiac</b> : 2 propriétés soit 16 ha	Ensemble des PSG (Plan Simple de Gestion), CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) et RTG (Règlement Type de Gestion) sur les cinq communes. Ces documents garantissent des gestions durables sur le territoire en concertation avec le CRPF. <b>Effets positifs</b> : Réflexion menée pour une gestion appropriée et durable des surfaces de forêts.	CRPF



### 3.4. Tourisme et activités de pleine nature

Activités humaines et/ou occupation du sol	Quantification	Qualification	Source des données
Tourisme	Monuments	Château de Roquetaillade Le château abrite deux colonies de chauves-souris. Ce site est utilisé lors de soirées d'animation par le GCA (Groupe Chiroptère Aquitain) avec des ateliers pédagogiques de sensibilisation à l'environnement et des visites des cavités. <b>Effets positifs</b> : Développement culturel et valorisation du bâti. <b>Effets négatifs</b> : Dérangement d'espèces.	Population
		Plusieurs églises <b>Effets positifs</b> : Développement culturel.	Population
	Productions	Mets gastronomiques Vignobles du Sauternais et de Graves, Viande bovine, Canards.... <b>Effets positifs</b> : Développement socio-économique et valorisation du territoire.	Population
	Projet	Musée de la Farine et Création d'un Parc des Vergers Le musée de la farine va permettre de valoriser un ancien moulin. Le parc des vergers amène le promeneur dans un espace vert aménagé où il pourra découvrir différences essences anciennes d'arbres. <b>Effets positifs</b> : Développement culturel, valorisation du territoire et du patrimoine bâti. <b>Effets négatifs</b> : Dérangement d'espèces.	Population
Loisirs	Randonnées	Randonneurs privés autonomes <b>Effets positifs</b> : Contact avec la nature et sensibilisation avec un environnement à fort enjeu. <b>Effets négatifs</b> : Dérangement d'espèces.	Population
	Pêche	1 association : l'Hameçon du Langonnais Principale activité sur le cours d'eau. Nombreux pêcheurs sur le cours d'eau surtout à la période d'ouverture. <b>Effets positifs</b> : Activité de pleine nature et sensibilisation avec un environnement préservé, entretien des abords des cours d'eau. <b>Effets négatifs</b> : Dérangement d'espèces.	Fédération des AAPPMA du 33
	Chasse	4 sociétés de chasse : Langon, Mazères, Roaillan et Le Nizan pour 564 chasseurs en 2011. 6 chasses privées. 1 reverse de chasse. 3 palombières dans le site Activité de loisir présente sur le secteur avec un grand nombre d'adhérents. Territoire de chasse traditionnelle avec notamment la chasse à la Palombe. Intervention dans la gestion du grand gibier. <b>Effets positifs</b> : Activité de pleine nature et sensibilisation avec un environnement préservé, entretien des abords des cours d'eau, implication dans la lutte contre les espèces nuisibles. <b>Effets négatifs</b> : Dérangement d'espèces, risques de mauvaises méthodes d'entretien	Fédération de Chasse de Gironde

### III. Analyse fonctionnelle et hiérarchisation des enjeux

#### 1. Analyse fonctionnelle

##### 1.1. Relation habitats/espèces

L'habitat d'une espèce est défini comme le milieu caractérisé par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique (Article I de la Directive Habitats).

Les espèces d'intérêt communautaire et prioritaire peuvent utiliser des habitats qui ne présentent pas d'intérêt en tant que formation végétale et ne constituent pas des habitats d'intérêt communautaire. Il est néanmoins primordial de préserver et de gérer de façon adéquate ces milieux, du fait de leur utilisation par les espèces d'intérêt communautaire. La destruction des habitats favorables reste l'une des principales causes de déclin de nombreuses espèces à enjeu.

Type de formation	Description	Vison d'Europe			Loutre			Lamproie de Planer			Damier de la Succise			Lucane cerf volant			Ecrevisse à pattes blanches			Chiroptères			
		Alimentation	Reproduction	Refuge/Repos	Alimentation	Reproduction	Refuge/Repos	Alimentation	Ponte	Refuge/Repos	Alimentation	Ponte	Refuge/Repos	Alimentation	Reproduction	Refuge/Repos	Alimentation	Ponte	Refuge/Repos	Alimentation	Reproduction	Refuge/Repos	
Formations prairiales	Prairies humides atlantiques et subatlantiques																						
	Prairies à fourrages des plaines																						
	Pâtures mésophiles																						
Formations d'ourlets et de friches	Fourrés																						
	Clairières forestières																						
	Ourlets des cours d'eau																						
	Franges des bords boisés ombragés																						
Formations forestières	Terrains en friche et terrains vagues																						
	Saussaies de plaines																						
	Chênaies-charmaies																						
	Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens																						
	Bois marécageux d'Aulnes																						
	Plantations de conifères																						
	Plantations de Peupliers																						
Milieux aquatiques	Formations spontanées de Robiniers																						
	Lits des rivières																						
	Eaux douces stagnantes																						
	Lagunes industrielles et bassins																						
Formations anthropisées	Villes, villages et sites industriels																						
	Cultures																						

Relation habitats/espèces ©CEN Aquitaine

Les différents milieux recensés sur le périmètre Natura 2000 du Brion sont autant d'habitats potentiellement utilisables par les espèces d'intérêt communautaire du site. Le tableau ci-dessus fait la synthèse des interactions.



## 1.2. Synthèses des menaces sur le site

Les milieux à préserver sur le site Natura 2000 sont associés à des milieux humides (fourrées et forêts humides), et à des milieux agricoles (prairies de fauche).

Les espèces inféodées à ce site sont elles aussi dépendantes des milieux humides (Ecrevisse à pattes blanches, Lamproie de planer, Vison et Loutre d'Europe), agricoles (Damier de la Succise), et des cavités pour les chauves-souris (Grand et Petit Rhinolophe).

Les principales menaces identifiées sur le site sont celles qui vont porter atteinte à la qualité du cours d'eau et aux zones humides associées (dérivation, pollutions, prélèvements illégaux, etc.)

La fréquentation croissante de la population sur le territoire tend à redouter un problème de dérangement des populations de mammifères (Vison et Loutre d'Europe et Chauves-souris). Le développement du territoire entraîne également une augmentation des surfaces artificialisées et une fragmentation du territoire. En parallèle, l'intensification des axes routiers est une très forte menace principalement pour le Vison d'Europe mais aussi pour la Loutre d'Europe. La déprise agricole entraîne une disparition des prairies naturelles. Enfin, les espèces exotiques nuisibles peuvent entrer en concurrence avec les espèces natives et leurs êtres néfastes.

## 1.3. Les indicateurs et protocoles de suivi

Différents indicateurs de suivi des espèces et des espaces ont été définis. Ils se basent sur des connaissances empiriques de la biologie et l'écologie des milieux et des espèces.

Les indicateurs de suivi des habitats d'intérêt communautaire se basent sur la surface, l'état de conservation du milieu et sur des indicateurs de diversité biologique (richesse spécifique et composition botanique) et morphologiques (% de recouvrement).

Compte-tenu des difficultés d'observation, les indicateurs de suivi des espèces se construisent essentiellement sur le suivi des habitats d'espèces. Ces habitats favorables sont donc analysés avec les mêmes critères que définis dans le paragraphe précédent. Des compléments d'inventaires spécifiques sont également préconisés pour les espèces peu connues sur le site (ex : Damier de la Succise). Enfin, compte-tenu de l'état critique de la population d'Ecrevisse sur le cours d'eau, un suivi annuel de la seule station (en complément d'une intervention sur les causes de dégradation) et la recherche d'autres individus sont préconisés.

### Principales menaces identifiées sur le site

Augmentation des surfaces artificialisées (évolution démographique, projets...)
Irrigation, pompage eaux souterraines et drainage
Piétinement et dégradations
Dérivation du cours d'eau
Déprise agricole
Création de retenues dans le lit mineur (seuil, barrage...)
Pollutions urbaines (assainissement, réseau eaux pluviales, dépôt sauvage...)
Collision routière
Compétition avec une espèce invasive
Fréquentation (usages : loisirs, activités de bords de cours d'eau, tourisme)
Fréquentation des souterrains

Résumé des principales menaces du site © CEN Aquitaine

## 2. Bilan sur l'analyse fonctionnelle en lien avec les activités socio-économiques

Les habitats d'intérêt communautaire constituent 27,5% du site inventorié lors du diagnostic écologique.

Les forêts alluviales occupent une part importante du linéaire du cours d'eau. Cet habitat, en voie de régression au niveau européen, est d'un enjeu principal du site Natura 2000.

Le Vison d'Europe et la Loutre d'Europe sont des mammifères dépendants du milieu aquatique et de la végétation de bords de cours d'eau. Leur principale cause de mortalité est la collision routière sur le site. La grande étendue de leur domaine vital les amène à parcourir de grandes distances sur le réseau hydrographique traversé par de nombreuses infrastructures routières qui coupent les corridors de déplacements. La conservation de leurs habitats et la limitation de cette cause de mortalité routière sont des enjeux forts du site Natura 2000.

L'Ecrevisse à pattes blanches a été retrouvée sur un affluent du Pesquey par la Fédération des AAPPMA de Gironde. La préservation de l'unique station retrouvée sur le site est un point majeur du DOCOB. Cette espèce est en voie de disparition dans notre région. Sur le réseau hydrographique du Brion, la comparaison avec des données d'inventaires plus anciennes, confirme cette tendance. Cette espèce affectionne les milieux aquatiques de bonne qualité. La préservation de la qualité de l'eau (évaluée comme bonne à ce jour) est donc essentielle sur ce site où gîtent d'autres espèces d'intérêt communautaire comme la Lamproie de Planer.

La présence d'importantes colonies de chauves-souris (Grands et Petits rhinolophes) dans les cavités du château de Roquetaillade témoigne une conservation certaine des espèces qu'il convient de pérenniser. Selon les experts du GCA (Groupe Chiroptère Aquitain), la vallée du Brion pourrait abriter une grande diversité de chiroptères, inconnue actuellement. Les discussions avec les propriétaires de ces milieux lors des groupes de travail confirment cette supposition. Des compléments d'inventaires seront donc à réaliser.

Dans cette vallée, la pratique d'une agriculture traditionnelle a permis la conservation du Damier de la Succise avec ses milieux de prédilection comme les prairies de fauche, habitat d'intérêt communautaire et les zones de pâture.

Enfin les nombreux boisements du site abritent le Lucane cerf-volant. La poursuite d'une gestion sylvicole adaptée est importante pour le maintien de ces populations.

Le Brion fait partie du bassin versant Adour-Garonne, seul bassin versant d'Europe à accueillir l'ensemble des 8 espèces patrimoniales de poissons grands migrants amphihalins. A ce titre, le Brion a été désigné « axe à grand migrants amphihalins » et marque l'importance du respect de la continuité écologique sur le cours d'eau.

De nombreux ouvrages sur le cours d'eau sont des barrières à la progression des poissons migrants. Le Brion va être classé par l'article L.214.17 en liste 1 en amont du moulin de Masseilles. Cette démarche réglementaire interdira la construction de nouveaux seuils dans le cours d'eau.

### 3. Désignation et Hiérarchisation des enjeux de conservation

Un enjeu de conservation se rapporte à un habitat ou à une espèce d'intérêt communautaire pour lesquels doivent être mobilisés les efforts de conservation. La **hiérarchisation** des enjeux de conservation permet d'orienter les priorités. Cette hiérarchisation résulte du croisement entre la "valeur patrimoniale" et les "risques/menaces" affectant l'habitat ou l'espèce sur le site.

- La "**valeur patrimoniale**" d'un habitat ou d'une espèce d'intérêt communautaire représente son importance au regard de plusieurs critères biologiques et écologiques liés à cet habitat ou cette espèce.
- Les "**risques/menaces**" sont des facteurs de perturbation, anthropiques ou naturels, directs ou indirects, présents ou potentiels, qui interagissent avec un habitat ou une espèce du site.

Dans un premier temps, les efforts seront à concentrer sur les habitats à enjeu majeur. Cependant, cette classification ne doit pas être la seule clé d'entrée permettant de guider l'action : la nécessité de maintenir ou développer une diversité et une mosaïcité des habitats, les opportunités, les attentes locales et les partenariats constructifs seront également des éléments incontournables qui viendront compléter cette hiérarchisation théorique.

#### 3.1. Définition et hiérarchisation de l'enjeu de conservation des habitats d'intérêt communautaire

L'habitat intitulé « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* » est un habitat d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive « Habitats ». En ce sens, il apparaît en priorité 1 en terme d'enjeu de conservation pour le site Natura 2000 du Brion.

Habitats	Code Natura 2000	Code CORINE	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i></b>	<b>91EO*</b>	<b>44.3</b>	<b>Très forte</b>	<b>Fort</b>	<b>Très fort</b>
Mégaphorbiaies hygrophile d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	37.71 /37.72	Forte	Fort	Fort
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	38.2	Forte	Fort	Fort

Hiérarchisation des enjeux pour les habitats, \* habitat prioritaire © CEN Aquitaine

### 3.2. Définition et hiérarchisation de l'enjeu de conservation des espèces d'intérêt communautaire

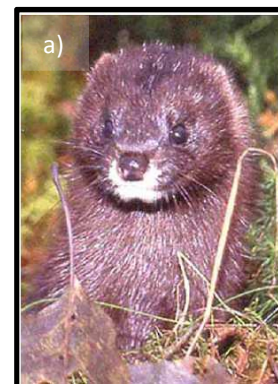
Le Vison d'Europe est une espèce d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive « Habitats » et menacée d'extinction sur le plan européen. A une plus large échelle, la plupart des réseaux hydrographiques d'Aquitaine ont un rôle dans la conservation de cette espèce. Mais plus particulièrement, les caractéristiques du site (taille et surface des habitats d'espèce en bon état de conservation) lui confèrent un rôle majeur pour la survie de la population.

En ce sens, il est en priorité 1 en terme d'enjeu de conservation pour le site Natura 2000 du Brion.

La Loutre d'Europe est elle aussi classée en priorité 1 car la mise en œuvre de mesures en faveur de sa recolonisation est essentielle sur tous les réseaux hydrographiques concernées d'Aquitaine.

Enfin, Les populations d'Écrevisses à pattes blanches sur le Brion sont en chute depuis les dernières données de l'ONEMA en 2006. L'ensemble des sites où des individus avaient été mentionnés ont été inventoriés lors des compléments d'inventaire de 2011. La population ne s'est maintenue que sur une seule zone et qui plus est, en un très faible effectif (9 individus seulement). L'enjeu de conservation de cette espèce est donc majeur sur ce bassin versant.

	Espèces Faune DH2	Code Natura 2000	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
<b>Mammifères</b>	Vison d'Europe	1356*	Très forte	Très Fort	<b>Très fort</b>
	Loutre d'Europe	1355	Très forte	Fort	<b>Très fort</b>
<b>Insectes</b>	Damier de la succise	1065	Moyenne	Moyen	<b>Moyen</b>
	Lucane cerf-volant	1083	Moyenne	Faible	<b>Faible</b>
<b>Crustacé</b>	Ecrevisse à pattes blanches	1092	Forte	Très Fort	<b>Très fort</b>
<b>Poisson</b>	Lamproie de Planer	1096	Forte	Moyen	<b>Moyen</b>
<b>Chiroptères</b>	Grand rhinolophe	1304	Forte	Moyen	<b>Fort</b>
	Petit rhinolophe	1303	Moyenne	Moyen	<b>Moyen</b>



a) Vison d'Europe, b) Ecrevisse à pattes blanches, c) Loutre d'Europe

Hiérarchisation des enjeux pour les espèces, \* espèce prioritaire © CEN Aquitaine

## IV. Objectifs de conservation et objectifs opérationnels

### 1. Objectifs de conservation et objectifs opérationnels

L'analyse des données socio-économiques en lien avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire a permis de faire émerger des enjeux de conservation qui ont orienté les **objectifs de conservation**. Ceux-ci définissent des problématiques écologiques prédominantes sur le site, qui ont été classées par ordre de priorité. Ces objectifs de conservation ont été soumis à la concertation fin juin 2012 afin de définir des **objectifs opérationnels** qui intègrent la dimension socio-économique dans le but de proposer des actions qui correspondent au contexte du territoire.

Les objectifs de conservation ont été hiérarchisés de la façon suivante:

- Les **objectifs de conservation prioritaires (OCP)** découlent de la prise en compte des enjeux de conservation du niveau "très fort" et "fort".
- Les **objectifs de conservation secondaires (OCS)** porteront sur les espèces et les habitats à enjeux de conservation "moyen".
- Enfin les **objectifs de conservation tertiaires (OCT)** correspondent aux espèces à enjeux de conservation faible.

Les objectifs de conservation sont consultables en page suivante.

### 2. Objectifs transversaux

Parallèlement à ces objectifs de conservation, des **objectifs transversaux** ont été définis : Ils sont applicables à tout le site Natura 2000 et contribuent à tous les objectifs de conservation.

Lutte contre les espèces exotiques invasives
Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion
Sensibiliser, Communiquer, Informer
Coordonner les actions de gestion sur le site avec les programmes et plans d'actions existants
Faire émerger une politique de vigilance collective du site
Animer et faire une veille du site Natura 2000

Objectifs transversaux © CEN  
Aquitaine

Chaque objectif opérationnel a ensuite été décliné en mesures de gestion. Ce processus de définition s'est fait en fonction du contexte et de l'objectif à atteindre. Les objectifs et les préconisations de gestion seront présentés lors des prochains groupes de concertation afin d'aboutir à des mesures

Code Objectif	Objectifs de conservation	Objectifs opérationnels	Habitats naturels concernés	Espèces concernées
OCP1	Favoriser les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats	Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire	Habitats du lit majeur	Vison d'Europe Loutre d'Europe
		Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire		Vison d'Europe Loutre d'Europe
		Lutter contre le vison d'Amérique		vison d'Europe
		Maintenir la tranquillité du site lors de la période sensible		Vison d'Europe Loutre d'Europe
OCP2	Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies	Conserver les habitats d'intérêt communautaire humides par l'adaptation des pratiques agro-sylvicoles	Milieux forestiers Milieux temporaires humides	Vison d'Europe Loutre d'Europe
		Rétablir la continuité écologique de la forêt alluviale	Milieux forestiers	
OCP3	Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire	Améliorer la qualité chimique et microbiologique de l'eau en lien avec l'objectif général de la DCE	Habitats du lit mineur	Lamproie de Planer Ecrevisse à pattes blanches Anguille européenne Vison d'Europe Loutre d'Europe
		Assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs		Lamproie de Planer Ecrevisse à pattes blanches Anguille européenne
		Adapter les pratiques d'entretien des cours d'eau dans le respect du bon état écologique et la sensibilité du site	Milieux forestiers Milieux temporaires humides	Lamproie de Planer Ecrevisse à pattes blanches Anguille européenne Vison d'Europe Loutre d'Europe
		Réduire la dégradation des berges par piétinement animal domestique sur les zones fréquentées	Milieux forestiers Milieux temporaires humides	Vison d'Europe Loutre d'Europe Ecrevisse à pattes blanches
OCS1	Empêcher la régression des milieux agro pastoraux	Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude	Prairies de fauche	Damier de la Succise
OCS2	Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats	Préserver et diversifier l'offre en réseau de gîte		Grand Rhinolophe Petit Rhinolophe
		Favoriser la diversification du paysage	Prairies de fauche Pâtures Lisières forestières	
		Limiter les causes de mortalité des populations de chiroptères		
		Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leur répartition		
OCT1	Conserver les populations de damier de la succise par une gestion qualitative de ses habitats	Adapter les pratiques agricoles à la conservation de l'espèce	Prairies	Damier de la Succise
OCT2	Maintenir la diversification des habitats forestiers, habitats d'espèces pour conserver les populations d'insectes	Favoriser l'irrégularité des boisements et des strates	Milieux forestiers	Lucane Cerf-volant

Objectifs de conservation et opérationnels © CEN Aquitaine

## V. Les mesures de gestion

Le réseau Natura 2000 en France se base principalement sur une démarche contractuelle pour la mise en œuvre des DOCOB et la gestion des sites. La mise en place des mesures de gestion passe par la signature avec l'État, de contrats de gestion et/ou d'engagements et de recommandations établies dans la Charte Natura 2000.

### 1. Les contrats Natura 2000

#### 1.1. Définition

Le contrat Natura 2000 est une démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Il existe deux types de contrats Natura 2000 mobilisables :

- les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers dits « ni-ni »
- les contrats Natura 2000 forestiers

Les contrats Natura 2000 « ni-ni » et « forestiers » permettent d'assurer la gestion et l'entretien de milieux naturels non agricoles. Ils définissent les travaux nécessaires à la préservation et la mise en valeur des sites Natura 2000. Ils prévoient également les engagements réciproques et en fixent les modalités.

#### 1.2. Contrats du DOCUMENT d'Objectifs

	Nom du contrat	Type	Priorité
Milieux ouverts	Entretien de 15 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche	"ni ni"	2
	Entretien de 6 ha de milieux semi-ouverts par gyrobroyage	"ni ni"	2
Milieux aquatiques	Amélioration de la diversité des écoulements sur 5 km de linéaire	"ni ni"	1
	Restauration des frayères sur 0.5 km	"ni ni"	3
	Restauration de 5 ouvrages de petites hydrauliques	"ni ni"	2
	Gestion de 10 ouvrages de petites hydrauliques	"ni ni"	1
	Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur 3 moulins	"ni ni"	2
	Rétablissement de mares ou d'étangs forestiers en faveur d'espèces d'intérêt communautaire sur 2 ha	"Forestier"	3
Milieux forestiers	Entretien raisonné de 4 ha de haies, d'alignements d'arbres, de bosquet et d'arbres isolés	"ni ni"	2
	Amélioration de la structure de la ripisylve sur 10 km de linéaire	"ni ni"	1
	Maintien de la structure de la ripisylve sur 10 km de linéaire	"ni ni"	1
	Amélioration de la structure de la ripisylve sur 10 ha de linéaire en milieu forestier	"Forestier"	1
	Débroussaillage adapté 10 ha d'habitats d'intérêt communautaire sensibles	"Forestier"	2
	Préservation de 5 ha de milieux boisés sénescents	"Forestier"	3
	Irrégularisation de 97.5 ha de peuplements forestiers	"Forestier"	3
Tout type de milieux	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier	"Forestier"	3
	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	"ni ni"	3
	Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire	"ni ni"	2
	Limiter la mortalité de la faune sur les axes de circulation sur les 5 ouvrages routiers	"ni ni"	1
	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles	"ni ni"	2

## 2. Les mesures agri-environnementales territoriales Natura 2000

### 2.1. Définition

Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) constituent l'outil le plus approprié pour mettre en œuvre les mesures de gestion des DOCOB sur les terrains agricoles. Ils répondent à une logique de financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de Natura 2000, dans un contexte productif. Les contrats proposés sont construits à partir d'Engagements Unitaires (EU) définis dans le PDRH (Programme de Développement Rural Hexagonal) et le Document Régional de Développement Rural. Ces EU sont combinés et adaptés localement pour élaborer les MAEt propres à chaque site Natura 2000. Les bénéficiaires de ces contrats ont un statut d'exploitant agricole et les surfaces doivent être déclarées à la PAC.

### 2.2. MAEt du DOcument d'Objectifs

Type de gestion	Code	MAEt
Agriculture biologique	BIOCONVE	CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRITOIRE A PROBLEMATIQUE PHYTOSANITAIRE
	BIOMAINT	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRITOIRE A PROBLEMATIQUE PHYTOSANITAIRE
Couvert végétale	COUVER03	ENHERBEMENT SOUS CULTURES LIGNEUSES PERENNES (ARBORICULTURE – VITICULTURE - PEPINIÈRES)
	COUVER06	CREATION ET ENTRETIEN D'UN COUVERT HERBACE (BANDES OU PARCELLES ENHERBÉES)
Ouverture de milieux	OUVERT01	OUVERTURE D'UN MILIEU EN DEPRISE
	OUVERT02	MAINTIEN DE L'OUVERTURE PAR ELIMINATION MECANIQUE OU MANUELLE DES REJETS LIGNEUX ET AUTRES VEGETAUX INDESIRABLES
Entretien des linéaires	LINEA_01	ENTRETIEN DE HAIES LOCALISEES DE MANIERE PERTINENTE
	LINEA_03	ENTRETIEN DES RIPISYLVES
Intervention sur les milieux	MILIEU01	MISE EN DEFENS TEMPORAIRE DE MILIEUX REMARQUABLES
	MILIEU02	REMISE EN ETAT DES SURFACES PRAIRIALES APRES INONDATION DANS LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES
Socles	SOCLE01	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES ROTATIONS EN GRANDES CULTURES
	SOCLEH01	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE
	SOCLEH02	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE PEU PRODUCTIVES
	SOCLEH03	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE PEU PRODUCTIVES ENGAGEES PAR UNE ENTITE COLLECTIVE
Entretien des milieux herbacés	HERBE_02	LIMITATION DE LA FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
	HERBE_03	ABSENCE TOTALE DE FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
	HERBE_04	AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PATURAGE SUR CERTAINES PERIODES (CHARGEMENT A LA PARCELLE)
	HERBE_05	RETARD DE PATURAGE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
	HERBE_06	RETARD DE FAUCHE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
	HERBE_07	MAINTIEN DE LA RICHESSE FLORISTIQUE D'UNE PRAIRIE NATURELLE
	HERBE_09	GESTION PASTORALE
	HERBE_10	GESTION DE PELOUSES ET LANDES EN SOUS BOIS
	HERBE_11	ABSENCE DE PATURAGE ET DE FAUCHE EN PERIODE HIVERNALE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES HUMIDES
	Fertilisation	FERTI_01
Utilisation de phytosanitaires	PHYTO_02	ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE
	PHYTO_03 + formation	ABSENCE DE TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE DE SYNTHESE
	PHYTO_04 ou phyto 14	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS HERBICIDES
	PHYTO_05	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES HORS HERBICIDES
	PHYTO_07	MISE EN PLACE DE LA LUTTE BIOLOGIQUE
	PHYTO_10	ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE SUR L'INTER-RANG EN CULTURES PERENNES
	PHYTO_14	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS HERBICIDES
	PHYTO_15	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES HORS HERBICIDES



### **3. La charte Natura 2000**

La charte Natura 2000 contribue à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site par la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables. La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations. Elle s'adresse à tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000 mais également aux usagers du site. Contrairement aux contrats Natura 2000 et aux MAEt, l'adhésion à une charte ne donne pas droit à une rémunération directe, mais donne accès à des avantages. En ce sens, son adhésion ne doit pas amener à des coûts supplémentaires de gestion.

### **4. L'animation et les mesures hors contrat**

Les actions de suivi scientifique et d'animation des sites Natura 2000 ne rentrent pas dans la liste des actions contractualisables dans le cadre des contrats Natura 2000.

#### **4.1. L'animation**

Les principales missions de l'animateur qui sont les suivantes :

- Démarches administratives de mise en œuvre du DOCOB
- Initiation et mise en œuvre des contrats Natura 2000, de la Charte Natura 2000 et MAEt
- Information, communication et sensibilisation du DOCOB (mise en œuvre des mesures hors contrat)
- Suivi et Mises à jour du DOCOB

#### **4.2. Les mesures hors contrat**

Les Mesures hors contrats regroupent deux volets :

- la Formation, la Sensibilisation et la Communication
- les Compléments d'Inventaires et Suivis

##### **➤ Formation, Sensibilisation et Communication**

Trois mesures sont détaillées ci-après dans les fiches actions :

- Information sur la mise en œuvre du DOCOB
- Sensibilisation et communication sur les enjeux du DOCOB
- Sensibilisation sur les problématiques de gestion des espèces exotiques envahissantes

##### **➤ Compléments d'Inventaires et Suivis**

Deux mesures sont détaillées ci-après dans les fiches actions :

- Suivis des habitats et de l'occupation des sols et mise à jour de la cartographie
- Inventaires et Suivis écologiques des espèces d'intérêt communautaire et des espèces exotiques envahissantes